

1^{er} mai, plus que jamais pour le progrès social !

Alors que le monde entier fait face à la pandémie, ce 1^{er} mai sera plus que jamais la journée internationale de luttes des travailleuses et travailleurs.



Bien que depuis le début de la crise sanitaire, des millions de personnes soient confinées, de nombreux pays vivent grâce aux oublié-es, aux invisibles de nos sociétés, qui continuent à travailler, le plus souvent au risque de leur propre vie. A cette occasion, nos élites ont découvert que

ce sont ces millions de « sans grade » qui sont indispensables à la vie de nos sociétés, que ce sont eux qui créent les vraies richesses, faisant la démonstration que les « premiers de cordés », si chers à notre président, sont en réalité inutiles !

Les mots sont évidemment insuffisants pour exprimer notre colère, et notre détermination à faire changer les choses.

Derrière le masque de la compassion et de l'humilité, Emmanuel Macron a confirmé son choix : celui de la santé financière des entreprises et de l'économie au seul bénéfice du patronat, notamment des plus grands groupes, bien avant la santé des salarié.e.s et la protection de la population. Les profits du CAC 40 et les dividendes versés aux actionnaires ne sont toujours pas utilisés pour la solidarité nationale et la sortie de crise sanitaire.

Pour la CGT, ce 1er mai 2020, bien que confiné, doit être un moment pour mettre en avant les revendications du monde du travail qui sont plus que jamais d'actualité : Plus jamais ça ! Construisons ensemble le Jour d'Après !

La crise sanitaire actuelle est une loupe grossissante d'inégalités criantes.

Nous ne pourrions accepter que les choix politiques viennent les accentuer. Ils devront au contraire les réduire. Les choix pour demain ne doivent en aucun cas privilégier le court terme, et sacrifier la planète à une croissance du « coûte que coûte ». Une autre voie est possible et, ensemble, nous pouvons la défendre.

Des mesures nécessaires au nom de la justice sociale.

La réponse financière de l'État doit être d'abord orientée vers tou-te-s les salarié-e-s qui en ont besoin, quel que soit le secteur d'activité, et discutée avec les syndicats et représentant-e-s du personnel, au lieu de gonfler les salaires des dirigeant-e-s ou de servir des intérêts particuliers.

Pour éviter une très grave crise sociale qui toucherait de plein fouet chômeurs-euses et travailleurs-euses, il faut interdire tous les licenciements dans la période. Les politiques néolibérales ont affaibli considérablement les droits sociaux et le gouvernement ne doit pas profiter de cette crise pour aller encore plus loin, ainsi que le fait craindre le texte de loi d'urgence sanitaire.

Et pour éviter que les salarié-e-s soient la variable d'ajustement, le versement des dividendes et le rachat d'actions dans les entreprises, qui ont atteint des niveaux record récemment, doivent être immédiatement suspendus et encadrés à moyen terme.

La crise sanitaire ne doit pas être le prétexte à de nouveaux reculs sociaux, car sacrifier les droits des travailleuses-eurs sur l'autel de l'économie n'est pas tolérable et ne pourra continuer quelle que soit la situation.

Des semaines à 60 heures de travail, la perte des congés, des jours de repos, le travail dominical étendu, les abus sur le télétravail ne sont pas légitimes et ne peuvent durer ! Ce sont de vraies revalorisations du SMIC et des salaires, en particulier dans les conventions collectives où ils sont les plus bas, tout comme dans la fonction publique !



Cette situation inédite, qui peut malheureusement perdurer et/ou continuer, a remis en lumière l'essentiel : l'exigence d'un hôpital et un système de santé public avec de vrais moyens humains, matériels, financiers, un système de protection sociale large tout au long de la vie, des services publics qui ne sont pas sacrifiés par des politiques de restructurations, suppressions au bénéfice des appétits de ceux qui prospèrent dans ce système capitaliste !

La CGT de l'Allier exige dans l'immédiat le renoncement au projet de réforme des retraites, à la réforme de l'assurance chômage, à celle de la transformation de la Fonction publique et, en particulier, à la réforme « ma santé 2022 ».

La CGT agira pour poursuivre son action en faveur d'une augmentation des salaires, du Smic, de l'égalité femmes-hommes, du renforcement des systèmes de protection sociale collective (santé, assurance chômage, retraite), des conventions collectives et des statuts.

Le 1^{er} mai doit permettre à chacun et chacune de s'emparer de ces revendications, et par tous les moyens de les rendre visibles.

Même confinée, l'Union Départementale CGT de l'Allier appelle les salariés à manifester aux fenêtres et aux balcons pour le 1er mai, avec des pancartes, banderoles ou inonder les réseaux sociaux de messages et donner à cette journée une véritable force collective ! (l'Union Départementale réalisera un clip à partir des photos des initiatives qui lui seront envoyées).



Le 11 mai, pas de protection ? Pas de travail !

Alors que le bilan de l'épidémie du Covid-19 dépasse désormais les 20 000 morts en France, Emmanuel Macron a annoncé un début de déconfinement à partir du 11 mai, accompagné d'une réouverture des écoles, collèges, lycées ainsi que des crèches et, ce, contrairement à l'avis des professionnels de santé.

La réalité de l'intervention présidentielle, c'est aussi, le refus d'un dépistage systématique et massif, et l'aveu, avec un seul masque « grand public » disponible le 11 mai, qu'il n'y aura toujours pas suffisamment de protection pour toutes et tous.

« Reprenez le boulot », semble le seul leitmotiv, alors qu'une grande partie des carnets de commandes s'effondrent. Décidément, le Medef et le gouvernement restent campés sur leur position et refusent de tirer les enseignements de la période pour aujourd'hui et demain.

La CGT réitère sa demande initiale d'une déclaration d'état de catastrophe sanitaire, afin de faire jouer la solidarité financière des groupes d'assurance qui doit aller au-delà d'un abondement symbolique du fond de solidarité nationale et profiter à tous les salarié.e.s, TPE et artisans.

La CGT exige l'indemnisation de l'activité partielle à hauteur de 100 % du salaire, le retrait des dispositions régressives de la réforme de l'assurance chômage (seuil de déclenchement des droits, dégressivité de l'indemnisation, etc.) et la prolongation des droits à l'assurance-chômage au-delà du confinement ; ne serait-ce qu'au regard des nombreuses professions qui ne pourront reprendre dans les activités de loisirs, du tourisme, du spectacle, etc. et de l'état de la situation de l'emploi au sortir de la crise sanitaire.

Nous faisons le constat que la date du 11 mai pour une reprise des écoles, associée à l'objectif d'une reprise du travail par le plus grand nombre, soulève beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes légitimes, aujourd'hui sans réponses concrètes et sûres.

Pour envisager une reprise, la CGT exige un certain nombre de mesures : des tests généralisés pour les salariés, des dispositifs permettant de maintenir partout la distance nécessaire entre chacun et chacune, des masques en nombre suffisant, et du gel hydroalcoolique.